



DICRIM

Dossier d'Information Communal
sur les Risques Majeurs

Guide à conserver

Les bons gestes

Juin 2017

LE MOT DU MAIRE

La sécurité est l'affaire de tous, particuliers, autorités administratives, pouvoirs publics, services de prévention et de secours.

Il ne s'agit pas de faire du catastrophisme mais une juste préparation et de l'information préventive.

La Municipalité de Ceyreste vous informe des risques majeurs potentiels sur votre territoire. Elle envisage leurs conséquences et préconise les dispositions appropriées afin de minimiser les incidents pouvant affecter les biens et les personnes.

Votre comportement pendant et après l'évènement peut influencer sur la gravité du sinistre.

Ce document a pour but de vous sensibiliser à ces risques et de vous proposer des attitudes adaptées à mettre en œuvre en cas de danger.

Conservez le pour qu'il soit facilement consultable en cas de situation à risque.



Patrick Ghigonetto

SOMMAIRE

Quels risques majeurs à Ceyreste ?	2
Le risque feux de forêt	4
Le risque inondation	6
Le risque mouvement de terrain	7
Le risque technologique	
<i>Le risque matières dangereuses</i>	8
<i>Le risque nucléaire</i>	9
Le risque climatique	10
Le risque canicule	11
Les numéros utiles	12

Que sont les risques majeurs ?

Les risques majeurs résultent d'événements potentiellement dangereux appelés aléas se produisant dans une zone où les enjeux humains économiques et environnementaux peuvent être atteints.

Ils ont une très faible probabilité de survenir mais peuvent avoir des conséquences très graves.

$$\text{ALEA} + \text{VULNERABILITE} = \text{RISQUE}$$

Quels risques majeurs à Ceyreste ?

Feux de forêt, inondations, mouvements de terrain, transport de matières dangereuses, risque nucléaire, risques météorologiques notamment canicule.

Quels moyens d'alerte communaux ?

- Sirène d'alerte à la population
- Messages diffusés par mégaphones
- Panneau électronique d'information
- Appels téléphoniques et messages d'appel par le système de relais de quartier Voisins Vigilants
- Porte à porte
- Lettre d'informations, site internet de la mairie
- Messages relayés sur les radios du service public

L'alerte à la population via la sirène



Fin d'alerte : Son continu



En cas d'alerte :



- Se mettre à l'abri



- Limiter les appels téléphoniques pour ne pas encombrer les réseaux



- Ecouter la radio



- Ne pas aller chercher ses enfants à l'école

Que fait la Commune ?

Alertés par les services de l'Etat en cas d'événements imprévisibles, les services communaux vont, en association avec la Préfecture, la Gendarmerie, le SDIS13, déclencher le Plan Communal de Sauvegarde. Le PCS définit l'organisation prévue pour répondre efficacement à la situation d'urgence.

INFORMER - ALERTER - ASSISTER - HEBERGER - SOUTENIR - METTRE EN SECURITE

Que dois-je faire ?

- Je prends connaissance de ce DICRIM (Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs) que je conserve de manière accessible
- Je m'informe régulièrement notamment des conditions météorologiques
- Je suis les consignes indiquées dans ce DICRIM en cas d'alerte
- Je prépare ma famille avec un plan familial d'urgence en ayant les coordonnées de mes contacts d'urgence : veillez à ce que chaque membre de votre famille ait le nom et numéro de téléphone d'une personne à joindre.
- Je prévois les équipements minimums tels que radio portable avec piles, lampe de poche, eau, papiers personnels, médicaments d'urgence, vêtements de rechange et matériel de confinement.

La radio

Source essentielle d'informations, assurez-vous de disposer d'une radio à piles, utilisable en toute circonstance.

En cas d'alerte, écoutez :

Bleu Provence	102.9
Kiss FM	101.6
Fréquence Nautique	107
France Info	105.8



Le risque Feux de Forêt

On parle de feux de forêt lorsqu'un feu concerne une surface minimale d'un hectare d'un seul tenant, quelle que soit la distance parcourue par le feu et qu'une partie au moins des étages arbustifs et/ou arborés est détruite.

Sur la commune, le feu de forêt constitue une menace constante : la quasi-totalité de Ceyreste est classée en zone sensible.

Le feu peut avoir diverses origines :

- Par le non-respect de la loi en vigueur
- Par l'imprudence : cigarette, barbecue, travaux forestiers, agricoles, dépôt d'ordures....
- Par la malveillance

Sachant que ce risque s'accroît avec le vent et la sécheresse, associés à des températures élevées.

L'accès aux massifs forestiers est réglementé, il est défini par trois niveaux de danger :

ORANGE	AUTORISÉ
ROUGE	AUTORISÉ
NOIR	INTERDIT

Il est possible de se tenir informé de la situation au 08 11 20 13 13 où les informations sont mises à jour la veille pour le lendemain et sur www.myprovence.fr/enviedebalade
Et site de la Préfecture www.bouches-du-rhone.pref.gouv.fr

La Commune organise la prévention par :

- L'aménagement et l'entretien de la forêt, débroussaillage, pistes d'accès pompier, pare-feu, points d'eau, défrichage des sous-bois et des abords de routes
- La surveillance renforcée en période sensible, avec le concours de la Réserve Communale de Sécurité Civile.
- En faisant respecter l'arrêté préfectoral de l'obligation légale de débroussaillage : les terrains doivent être débroussaillés sur une profondeur de 50m autour de l'habitation et sur une profondeur de 10m de part et d'autre des voies privées donnant accès.

Les bons réflexes

Si vous êtes témoin d'un départ de feux :

- Informer les pompiers (112 ou 18) le plus rapidement possible et le plus précisément possible
- Ne jamais s'approcher d'un feu de forêt

L'incendie approche :

- Dégager les voies d'accès et de cheminement
- Ouvrir votre portail
- Arroser les abords
- Fermer les vannes de gaz et de produits inflammables

L'incendie est à votre porte : Sauf ordre d'évacuation

- Rentrer rapidement à l'abri
- Fermer volets portes et fenêtres
- Calfeutrer avec des linges mouillés toutes les entrées d'air
- Ecouter la radio
- Suivre les instructions des pompiers, des autorités
- Ne pas aller chercher les enfants à l'école qui disposent d'une organisation pour les protéger.

Les réflexes qui sauvent :



Respecter les consignes des autorités

Le risque Inondation

L'inondation est une montée des eaux rapide ou lente d'une zone habituellement hors d'eau. L'ampleur du phénomène peut varier en fonction de l'intensité des précipitations, de la surface et la pente, la nature du sol et la couverture végétale, la présence d'obstacles à la circulation de l'eau.

A Ceyreste, le risque inondation peut se manifester par ruissellement urbain dans le centre du village, par le gonflement du Vallat de Caunet (partie basse : Riau) ou de Frais Vallon Bas.

La Commune organise la prévention des inondations par l'aménagement, l'entretien, le curage des vallats, le nettoyage de l'ensemble des grilles pluviales sur la voirie, ainsi que la surveillance et alerte en cas de danger.

Le Préfet, suite aux renseignements du centre d'annonce des crues et de Météo France, prévient le maire qui transmet l'information et les consignes à la population et prend les mesures de protection immédiate.

Les bons réflexes



- Se tenir informé de la montée des eaux (mairie, internet : www.ceyreste.fr, www.meteofrance.com)



- Fermer portes et fenêtres, soupiraux et aérations
- Couper gaz et électricité



- Mettre en hauteur meubles, objets, matières et produits
- Se tenir prêt à évacuer les lieux à la demande des autorités
- Préparer un équipement minimum (papiers personnels, médicaments urgents)



- Monter à l'étage si possible
- Ecouter la radio
- Ne pas aller chercher les enfants à l'école
- Ne pas s'engager sur une route inondée à pied ou en voiture



Une fois le risque passé :

- Aérer et désinfecter les pièces
- Ne rétablir le gaz et l'électricité que sur une installation sèche
- S'assurer que l'eau du robinet soit potable

Le risque **Mouvement de Terrain**

La Commune est concernée par un faible risque de mouvement de terrain.

Elle est classée en zone de sismicité 2 mais les sols argileux peuvent :

- en période de sécheresse, se rétracter avec des dégâts occasionnés aux constructions (fissure, tassement...)
- et après de fortes pluies, entraîner l'écroulement de murs de soutènement, chutes de pierres ou coulées de boue.

Les bons réflexes

- S'éloigner de la zone dangereuse
- Ne pas revenir sur ses pas
- Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé
- Respecter les consignes de sécurité
- Ensuite, évaluer les dégâts et les dangers et prévenir les autorités.



**Respectez
les consignes
des autorités**



Le risque Technologique

➤ Le transport de matières dangereuses (TMD)

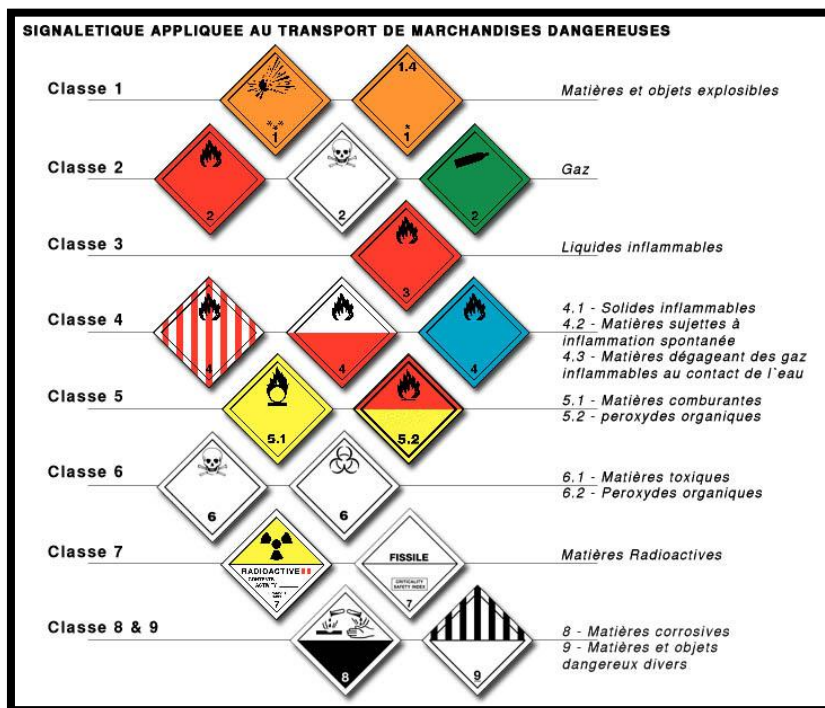
Le risque de transport de matières dangereuses ou TMD est consécutif à un accident se produisant lors du transport de ces matières par route, autoroute, voie ferroviaire ou par canalisation. La Commune de Ceyreste est traversée par une canalisation de gaz provenant du gazoduc de La Ciotat.

Pour le transport par route, autoroute, voie ferroviaire :

Le danger peut se manifester de différentes manières :

- Défaillance du matériel
- Explosion due à un choc
- Flamme ou étincelle
- Fuite
- Accident

pouvant donner lieu à un incendie, une pollution de l'eau, du sol, une explosion.



Les panneaux et pictogrammes apposés sur les unités de transport permettent d'identifier le ou les risques générés par la matière transportée.



Pour les canalisations :

Le risque peut se manifester par une rupture ou un percement de la canalisation, rupture volontaire ou involontaire, provoquant une fuite de gaz dans l'atmosphère avec :

- une possible inflammation,
- un bruit, un sifflement insupportable,
- une odeur forte et risque d'explosion.

Une surveillance spécifique est assurée par les services compétents.

Les bons réflexes

Si on est témoin d'un accident TMD

- Protéger par balisage pour éviter un sur-accident
- Ne pas fumer ni allumer de flamme
- Donner l'alerte aux pompiers (18 ou 112) ou à la gendarmerie (17 ou 112).



En cas de fuite,

- Ne pas toucher ou entrer en contact avec le produit (sinon se laver et se changer)
- Quitter la zone de l'accident : s'éloigner si possible perpendiculairement à la direction du vent pour éviter un possible nuage toxique
- Rejoindre le bâtiment le plus proche et se confiner

Dans tous les cas, se conformer aux consignes de sécurité des services de secours.

En cas de rupture de canalisation,

- Ne pas téléphoner dans la zone d'odeur de gaz
- Éviter toute flamme ou étincelle
- N'actionner pas de bouton et/ou d'appareil électrique
- Ne fumez pas
- Ventilez les locaux



**Respectez
les consignes
des autorités**

➤ *Le risque nucléaire*

Le risque nucléaire est celui d'une contamination par de l'iode radioactif provenant d'un nuage issu d'un incident nucléaire.

La Commune de Ceyreste, en cas d'alerte, déclenche son PCS et participe dans le cadre des dispositions ORSEC à la campagne de distribution de pastilles d'iode stable à toute la population, la priorité étant donnée aux femmes enceintes, aux enfants et adultes de moins de 25 ans qui sont les plus vulnérables.

Les bons réflexes

- Prévoir les moyens permettant le confinement de son habitation
- Rester à l'écoute des consignes données par les autorités locales ; des points de distribution seront mis en place à la pharmacie ou en salles communales
- N'absorber la dose d'iode stable distribuée que sur ordre des autorités
- Ecouter la radio
- Respecter les consignes de confinement
- Ne sortir qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation des autorités
- Ne pas toucher d'objets, aliments ou eau qui pourrait être contaminés
- Ne pas absorber d'eau ou d'aliment contaminé



Le risque Climatique

On distingue différents types de risques climatiques couverts par la vigilance météorologique de Météo France (www.meteofrance.fr).

La carte vigilance météorologique compte 4 niveaux d'alertes par ordre croissant de risques : vert, jaune, orange et rouge.

A partir du niveau orange, la préfecture informe le Maire concerné du type de risque et les mesures à prendre.

- Vent violent et tempête
- Orages et fortes pluies
- Grand froid, chutes de neige
- Canicule

Les bons reflexes



- Suivre les consignes des autorités
- Eviter les déplacements inutiles
- Se renseigner sur les conditions de circulation
- Ne pas s'approcher de lignes électriques
- Faire attention aux fils électriques et téléphoniques
- Ne pas rester sous les arbres
- Débrancher les appareils électriques et antenne TV si orage
- Ecouter la radio



Le risque Canicule

On parle de canicule quand trois facteurs sont réunis :

- une très forte chaleur
- la température ne diminue pas la nuit
- une durée de plusieurs jours

Un registre communal est établi en mairie ; il mentionne la liste des personnes vulnérables. Ainsi, le service du CCAS (Tel : 04.42.32.50.84) intervient auprès d'elles en cas de déclenchement du plan canicule.

La commune a pour mission principale la diffusion de messages de prévention et de recommandations à la population.



Les bons réflexes

- Penser à déclarer toute situation de personne vulnérable au CCAS
- Ecouter la radio et se tenir informé de l'évolution du phénomène météorologique
- En cas de malaise ou de trouble, appeler les secours (112, 15 ou 18)
- S'hydrater en buvant souvent
- Humidifier sa peau plusieurs fois par jour
- Ne pas sortir aux heures les plus chaudes de la journée
- Rester de préférence dans un endroit climatisé
- Fermer portes fenêtre et volets pour maintenir la maison à l'abri de la chaleur
- Ne pas rester au soleil
- Ne pas pratiquer d'effort physique intense
- Porter des vêtements légers



Les numéros utiles

Numéro européen d'urgence	112
Pompiers	18
Samu	15
Gendarmerie	17
Police Municipale	04.42.83.10.64 ou 06.73.67.78.34
Services Techniques Mairie	04.42.83.35.32
CCAS	04.42.32.50.84
Mairie de Ceyreste	04.42.83.77.10 mail : mairie.de.ceyreste@wanadoo.fr site internet : www.ceyreste.fr Adresse : Place du Général de Gaulle 13600 Ceyreste